

Les raisons de choisir le service remplacement



1

ACQUÉRIR

une première expérience professionnelle.
Les missions de remplacement permettent de faire une première entrée dans le monde du travail, après une formation scolaire ou universitaire.



2

DÉVELOPPER

ses compétences : les missions de remplacement permettent d'enrichir son parcours professionnel en multipliant les expériences professionnalisantes et de se faire connaître auprès des collectivités.



3

DÉCOUVRIR

des métiers, des secteurs d'activité, le fonctionnement d'une collectivité locale... avant de s'engager plus avant.



4

ACCÉDER

à un emploi durable : le concours n'est pas le seul passage pour intégrer la fonction publique et les missions de remplacement peuvent également déboucher sur une embauche de longue durée.

Les missions de remplacement : un tremplin pour l'emploi

Responsable du service remplacement

Frédérique LECLERCQ

03 21 52 99 50

remplacement@cdg62.fr